

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2013

SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE (SNM)

■

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et convention de délégation de service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1er juillet 1901, « la gestion, l'animation et le développement d'un pôle de voiliers, bateaux de tradition et multicoques, la promotion et la valorisation de la culture et du patrimoine nautique, la conclusion de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance » sur la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ». Ce contrat entré en vigueur le 1er janvier 2007 a été conclu pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2013 et avec un éclairage rétrospectif sur sept exercices, les principaux indicateurs relatifs à la gestion et aux comptes de cette délégation de service public.

I/ Contenu du rapport

Le rapport remis par le délégataire contient des informations satisfaisantes qui permettent l'analyse de l'activité déléguée pendant l'année 2013.

Toutefois, pour parfaire cet exercice, des informations sont encore nécessaires concernant:

- la répartition des postes à flot, des usagers, sur le taux d'occupation,
- le pôle voilier de tradition et les contrats de ces usagers
- les listes d'attente
- le nombre de bateaux en passage et du nombre de nuitées
- certains tarifs de prestations accessoires (frais de dossier, service de gardiennage)
- l'inventaire des immobilisations

Des documents sont également à transmettre

- contrats et tableaux de crédit-bail mobilier
- comptes certifiés par l'assemblée Générale : rapport financier et rapport moral de l'exercice 2013
- tableau de ventilation des biens : biens de retour, biens de reprise et biens propres

III/ Evènements remarquables

Mise en œuvre de l'avenant n°1 en date du 19 décembre 2012 ayant pour effet :

Augmentation de la redevance fixe du délégataire:

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- En 2012 : 31 562 € hors taxes, soit 11,6% d'augmentation
- En 2013 : 35 000 € hors taxes, soit 10,9 % d'augmentation

Modification des procédures d'attributions des postes à flot :

- Impossibilité pour le délégataire de consentir un contrat de poste à flot annuel à l'acheteur du bateau qui occupait ledit poste
- Possibilité pour le délégataire d'accueillir sur ce poste à flot un usager en qualité de passager pendant une durée de 6 mois renouvelable 3 fois (appelés passager longue durée).
- Création d'une commission paritaire consultative dédiée aux attributions de postes à flot dans les périmètres délégués.

Modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :
Dès 2014, évolution en fonction de l'indice INSEE et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le conseil de communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2%.

III/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé, en 2013, 34 k€ d'investissements.

Ces investissements concernent :

- Le remplacement de 160 mètres de chaîne mère: pour un montant de 20 k€
- L'achat d'un palonnier en croix et élingue: pour un montant de 7 k€
- L'extension du parc informatique nécessaire à la gestion de l'activité déléguée : 4 k€
- Le mouillage d'un vieux gréement : 3 k€

Au terme de l'année 2013 le délégataire a réalisé 1 010 k€ d'investissements sur les 896 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 112,6 %. Les investissements réalisés entre 2007 et 2013 ont déjà dépassé le budget prévu au contrat.

Les investissements prévus au contrat ont tous été entrepris à l'exception du remplacement des chaînes-corps morts de la panne 8 (montant prévu au contrat : 76 k€) et de la mise en place de la vidéo surveillance (montant prévu au contrat : 50 k€), investissement en attente en raison des travaux de semi-piétonisation du Vieux-Port.

Les travaux d'entretien et de réparation des pannes, quais, mouillages, engins et gros matériel ont coûté 59 k€.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2013 :

- Réparation pannes et quais : 34 k€
- Réparation et amélioration de mouillages: 17 k€
- Réparation d'engins de levage : 4 k€
- Entretien divers: 4 k€

Le montant des travaux d'entretien a diminué de 46 % par rapport à 2012 (2012 :111 k€). Pour certains travaux, le nom du prestataire et le montant de la facture ont été communiqués par le délégataire.

IV/ Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

Tarifs:

Les tarifs de postes à flot appliqués par le délégataire aux usagers individuels étaient votés chaque année par le Conseil Communautaire jusqu'en 2013. A partir de 2014, ils évoluent en fonction de règles définies par avenant (cf § II Evènements remarquables).

Le tarif d'occupation de poste à flot, longue durée, pratiqué en 2013 est de 43 € HT/m²/an, il a augmenté de 3 % par rapport à 2012. Depuis 2008, il a augmenté en moyenne de 2,5%. Malgré l'augmentation de 3 % considérée comme conséquente, ce tarif demeure le plus bas des grands ports communautaires (hormis le port insulaire du Frioul).

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont votés par le Conseil de Communauté. En 2013, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m²/jour, soit + 3,8 % par rapport à 2012
- Haute saison : 0,78 € HT/m²/jour, tarif inchangé par rapport à 2012

Nombre de bateaux/ postes à flot

Le nombre de bateaux déclarés est de 561 en 2013, dont 3 sans poste fixe occupent des places passagers.

Au total, il y a 562 postes à flot, dont 4 sont destinés aux passagers en escale.

527 bateaux sont en occupation annuelle, les autres disposent de contrats particuliers (voiliers de tradition, pôle course, bateaux école, bateaux de servitude).

L'occupation du plan d'eau est assez stable d'une année sur l'autre.

Toutefois, la cohérence entre les sources de données transmises pourrait être améliorée par plus de précisions sur la répartition des postes à flot, bateaux et usagers. Cela a été sollicité par courrier.

Changements de bateaux :

Nombre de changements de bateaux : 21, soit 3,7% du parc.

30 usagers inscrits sur une liste, attendent l'autorisation de changer de bateaux.

Attributions de postes à flot

Il n'est fait état d'aucune attribution par changement de propriétaires conformément à l'avenant mentionné au paragraphe II.

Passagers Longue Durée

Le délégataire a accueilli en 2013 14 usagers en qualité de passagers dit «de longue durée», des plaisanciers ayant acquis le bateau d'un ancien usager de la DSP. En application de l'avenant 1 précité, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers pourra être soumise par le délégataire à une commission d'attribution idoine puis à l'autorité portuaire.

Ces usagers sont facturés pendant 6 mois renouvelables 3 fois.

Liste d'attente

Concernant l'obtention d'un contrat d'occupation d'un poste annuel, une liste d'attente contient 17 inscrits, une autre 13 « passagers longue durée ».

Concernant le pôle voiliers de tradition, 15 personnes sont inscrites.

Le document transmis manquant de lisibilité des précisions ont été sollicitées.

Passage

On constate une instabilité de la fréquentation des passagers du bassin géré par la SNM depuis le début du contrat: forte augmentation en 2008 de 65%, puis diminution en 2009 et 2010 de 7% et 20% puis remontée en 2011 de 17%, en 2012 inflexion conséquente de -59% et enfin une évolution positive de 49% en 2013. (Fréquentation calculée sur la base du nombre de nuitées)

Ainsi en 2013, le délégataire précise que la fréquentation a repris, les chiffres, montrent qu'elle a doublé par rapport à 2012. Soit, 3 611 nuitées en 2013 contre 1 765 nuitées en 2012.

Des précisions sur le mode de comptabilisation du nombre de nuitées ont été demandées au délégataire car l'augmentation corollaire des recettes est moins importante.

2/ Manifestations et activités nautiques

2/1/ Manifestations

En 2013, dans la continuité des années précédentes, le délégataire a respecté ses engagements contractuels. Le club a en outre organisé ou a été club support, de nombreuses et diverses

manifestations qui témoignent de la vitalité du club : 11 régates de rayonnement régional national et international, 4 partenariats socio-éducatifs et diverses d'animations culturelles, festives ou sécuritaires.

L'organisation des manifestations est fortement assumée par des bénévoles membres de la SNM.

Il convient de noter le titre 2013 de 1^{er} club français IRC par l'Union Nationale de la course au large pour la 3^{ème} année consécutive.

2/2/ Pôle voilier de tradition et pôle course

La SNM a développé un « pôle de voiliers de tradition » depuis 2008. Ainsi 11 voiliers de traditions sont regroupés. Ils ont l'obligation de participer à 3 régates minimum et organiser des sorties de découvertes de la navigation.

Un pôle course a également été créé, il regroupe 3 voiliers. De même, ils ont l'obligation de participer à des régates. Outre ces voiliers, le pôle course a pour objectif de développer l'activité régates.

Les usagers des pôles bénéficient de contrats spécifiques

3/ Economie de la délégation

3/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

3/1/1/ Produits

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 162 k€ soit une diminution des produits de 8,1 % par rapport à 2012 (2012 : 1 264 k€).

- *Formation du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 121 k€, soit une diminution de 5,6% par rapport au chiffre d'affaires de 2012, qui était de 1 188 k€. La progression du chiffre d'affaires a été importante jusqu'en 2011 (2009 : 8,8% ; 2010 : 4,5 % ; 2011 : 12,8 %), en 2012 il avait stagné et en 2013, apparaît une diminution.

Composition du chiffre d'affaires (recettes en % du total du chiffre d'affaires) :

- Redevances d'occupation de poste à flot : représentent à 74,6% du chiffre d'affaires
- Redevances « passager longue durée » : représentent à 8,8 %
- Redevances de gardiennage : représentent 6,5 %
- Redevances des passagers en escale : représentent 6,4 %
- Autres recettes (halages, frais de dossier) : représentent 3,7 %

La diminution du chiffre d'affaires provient essentiellement d'une diminution des recettes « passager longue durée » de 43,07 %. En 2012, ces recettes s'élevaient à 173 k€ et en 2013, leur montant est seulement de 98 k€. Lors des précédents exercices, le tarif passager était également appliqué, comme cela a été le cas en 2013, cependant la SNM ne pratiquait pas l'abattement tarifaire de 50 % en basse saison (prévu dans la délibération tarifaire). Les recettes étaient donc, les années précédentes, nettement supérieures.

Evolution des autres postes de recettes :

- Redevances d'occupation de poste à flot : 836 k€ soit + 2,4 % (2012 : 816 k€). Cette augmentation des recettes par rapport à 2012, est la conséquence de l'augmentation de 3% des redevances fixées par la délibération tarifaire.
- Redevances des passagers en escale : 71 k€ soit + 15,3 % (2012 : 62 k€). Le délégataire a noté une augmentation importante du nombre de nuitées, soit en 2013, 3 611 nuitées contre 1 765 nuitées en 2012. Or cette augmentation ne se reflète pas dans le montant des recettes. Des précisions sur le mode de comptabilisation du nombre de nuitées ont été demandées.
- Redevances de gardiennage : 72 k€, soit -1,7 % (2012 : 74 k€).

En 2011 et 2012, les recettes issues des participations des régatiers aux trois régates organisées par la SNM dans le cadre du contrat de DSP, étaient enregistrées dans les comptes de la DSP. En 2013, ce n'est plus le cas. Le délégataire a été sollicité sur ce point.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (subvention d'exploitation, reprise sur amortissements, transfert de charges) représentent 41 k€ contre 76 k€ en 2012, soit – 46 %. Cette diminution est due essentiellement à la non comptabilisation des subventions, liées à l'organisation des trois régates, dans les comptes de la DSP.

Le total des produits, soit 1 162 k€, a augmenté de 13,7 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel le total s'élevait à 1 022 k€.

3/1/2 Charges

En 2013, les charges de la délégation représentent 1 158 k€, soit un recul de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent (2012 : 1 238 k€). En 2012, les charges de la délégation avaient augmenté de 4 % d'augmentation par rapport à 2011.

Composition des charges (en % du total des charges) :

- Redevance versée à MPM : 31,5 %.
- Achats et services extérieurs (gardiennage, honoraires, frais de télécommunication, eau, crédit-bail pannes, fournitures) : 31,2%.
- Charges de personnel : 25,8 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : 5,1%.
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : 6,4 %

Les charges ont diminué, par rapport à 2012, en raison de la non comptabilisation des charges relatives à l'organisation de trois régates. Elles n'ont pas été enregistrées dans les comptes de la DSP, comme cela été le cas en 2011 et 2012.

Evolution des postes de charges :

- Charges d'entretien des installations portuaires : 59 k€, soit – 46,7 % (2012 : 111 k€). Ce poste de charges a diminué puisque le délégataire a embauché, en juillet 2013, un technicien pour effectuer des petits travaux afin de moins solliciter les prestataires. Cependant, cette économie générée par ce poste de charges est source en partie de l'augmentation des charges de personnel.
- Charges de personnel : 298 k€, soit + 18,5 % (2012 : 252 k€). L'embauche d'un technicien chargé de l'entretien des installations portuaires et l'augmentation du temps de travail de la comptable, déjà à temps partiel, à 24h par semaine, ont entraîné l'augmentation des charges de personnel.
- Redevance versée à MPM : 365 k€ en 2013, soit + 11,0 % (2012 : 329 k€). Cette augmentation fait suite aux modifications apportées par l'avenant (cf § II Evènements remarquables).
- Achats et services extérieurs (gardiennage, honoraires, frais de télécommunication, eau, crédit-bail pannes, fournitures) : 361 k€ soit 3,2 % d'augmentation (2012 : 349 k€) due à l'augmentation des postes d'achat eau et électricité.
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : 73 k€, soit – 18,5 % (2012 : 90 k€). Régression due à une diminution des dotations aux amortissements.

Le total des charges, soit 1 158 k€ a augmenté de 18,5 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 977 k€.

3/1/3/ Résultat de l'exercice

Le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par la Société Nautique de Marseille est de 4,3 k€. L'activité dégage un bénéfice pour la cinquième année consécutive (26 k€ en 2012 ; 90 k€ en 2011, 93 k€ en 2010 et 86 k€ en 2009). Cependant ce résultat a diminué de 83% par rapport celui de l'exercice 2012. L'écart entre les produits et les charges a diminué, car les produits ont diminué de manière plus importante que les charges.

Concernant la capacité d'autofinancement de la Société Nautique, elle s'élève à 47 k€ en 2013. Elle était de 97 k€ en 2012, elle a donc diminué de moitié.

3/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par la Société Nautique, un bilan fonctionnel a été réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par la Société Nautique.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

3/2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG

Pour l'exercice 2012, le FRNG de la Société Nautique est positif et s'élève à 119 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est supérieur aux emplois durables (actif immobilisé). La société Nautique a la capacité de financer ses investissements par des ressources durables. Toutefois, le FRNG a diminué de 54,8 % en 2013 car les ressources durables ont diminué de 10,7 % (en 2012, FRNG : 265 k€).

Concernant l'actif immobilisé en 2013, l'actif brut des biens de la DSP c'est-à-dire les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2013, atteint 813 k€. L'actif immobilisé a augmenté de 4,3% par rapport à 2012. En 2013, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 334 k€.

Les biens de retour présents en début de contrat présentent un degré d'usure de 99,4 %, ils sont pratiquement totalement amortis. La distinction des biens de retour et biens de reprise n'a pas été communiquée malgré les demandes de MPM. Cette ventilation des biens est essentielle car des biens indispensables au fonctionnement de la DSP, qui ont été acquis en cours de contrat, font partie des biens de retour.

Les immobilisations acquises entre 2007 et 2013 présentent un degré d'usure de plus de 40%. Ces immobilisations sont récentes, il reste donc de nombreuses années avant qu'elles soient totalement amorties.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2013. Un prêt avait été contracté en 2007, d'un montant de 285 k€, pour la création de 3 pannes. En juillet 2013, il restait 145 k€ à rembourser. Le club a contracté un nouveau prêt à un taux d'intérêt plus faible pour financer le remboursement anticipé à hauteur de 145 k€ du prêt de la DSP et le remboursement partiel d'un prêt du club. Cependant, des précisions ont été sollicitées sur le mode de remboursement de la part DSP du prêt car celle-ci ne figure pas dans les ressources durables au niveau du bilan fonctionnel.

Il est important de rappeler qu'en 2011, trois pannes (panne 1 SNM, panne 1 YMC, panne 2 YMC) ont été financées par crédit-bail pour un montant de 408 k€. Ces investissements ne sont pas comptés dans l'actif immobilisé.

3/2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2013, le montant du BFR est de 193 k€. Ce qui signifie qu'il existerait un besoin de financement à court terme et que le fonds de roulements est mobilisé pour répondre à ce besoin.

En 2012, le BFR était de 60 k€ c'est-à-dire, que celui-ci a plus que triplé en 2013. Ce résultat est dû essentiellement à deux situations concomitantes :

- Diminution importante de 61 % des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (en 2012 : 263 k€ et 2013 : 103 k€) et
- Augmentation de 24,5 % des créances clients et autres créances d'exploitation (en 2012 : 273 k€ et 2013 : 340 k€)

Donc, les clients et autres créanciers d'exploitation doivent plus à la DSP que les fournisseurs lui doivent. La trésorerie en est donc impactée.

3/2/3 Trésorerie

En 2012, le FRNG de 265 k€ couvrait les besoins de l'exploitation qui étaient de 60 k€. Or en 2013, FRNG de 119 k€ ne couvre plus les besoins de l'exploitation de 193 k€ donc le solde net de trésorerie est négatif.

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2013 s'élève à - 73 k€, ce qui correspond au montant des disponibilités de 11 k€ dont a été soustrait le montant des concours bancaires de 84 k€.

En 2012, le solde net de trésorerie s'élevait à 204 k€. Une forte diminution de 136 % constatée en 2013 et qui est la conséquence du rachat du prêt de la DSP par le club.

4/ Relations financières avec MPM

La Société Nautique a versé en 2013 une redevance de 365 k€ à la collectivité délégante dont 311 k€ correspondant à la part fixe et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 54 k€ (5% du chiffre d'affaires sont reversés au délégant). La redevance a augmenté de 11 % en 2013. Elle avait augmenté de 10,5 % entre 2011 et 2012.

Ces augmentations importantes sont essentiellement dues à l'application de l'avenant n°1 précité (§II Evénements remarquables) qui prévoit l'augmentation de la part fixe en 2012 et 2013.

En 2012, la redevance totale versée au délégant comptait pour 26,6% du total des charges et 27,7 % du chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2013, elle représente 31,5 % du total des charges et 32,6% du chiffre d'affaires.

5/ Effectif

En ce qui concerne les effectifs 2013, 8 salariés sont affectés à la DSP, mais certains ne le sont que partiellement, aussi, au total ce sont 6,5 équivalents temps plein qui sont affectés à la DSP. En 2012, l'effectif était de 7 salariés pour 5,5 ETP. Les augmentations de ces indicateurs en 2013 sont la conséquence du recrutement du technicien chargé de l'entretien des installations portuaires.

La SNM estime par ailleurs que la mobilisation des bénévoles est estimée à 377 k€ (+18,2 %) sans toutefois préciser l'équivalent temps-pleins pour la DSP. En 2012, cette estimation était de 319 k€

VI/ Qualité du service

Des plaintes des usagers sont relatives:

- aux actes d'incivisme toujours importants malgré un gardiennage jour et nuit notamment durant la période estivale.
- à l'augmentation de la redevance d'occupation de postes à flot
- aux malfaçons des travaux de la 1^{ère} tranche des travaux de réaménagement du Vieux-Port

La satisfaction des usagers repose essentiellement sur la réactivité du délégataire pour la réalisation des travaux.

En 2013 aucune nouvelle mesure en faveur de la protection de l'environnement n'a été réalisée.

VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2013

Le délégataire a renouvelé son effort dans la communication des informations notamment en termes d'activité, de tarifs, de contrats de sous-traitance, investissements et entretien.

Toutefois, quelques éléments restent encore à fournir tels que les contrats et tableaux de crédit-bail mobilier et le tableau de ventilation des biens.

L'effectif a augmenté suite au recrutement d'un technicien chargé de l'entretien des installations portuaires.

Concernant l'activité d'exploitation, une diminution du chiffre d'affaires et des charges a été constatée. Cependant, l'activité reste bénéficiaire (4,3 k€). La Société Nautique dégage un bénéfice depuis l'exercice 2009. Néanmoins, le bénéfice dégagé a nettement diminué par rapport à l'exercice 2010, où il était de 93 k€ (le plus élevé des bénéfices réalisé par la SNM pour son activité DSP).

L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de l'entretien courant et des investissements réalisés. La société Nautique a la capacité de financer ses investissements par des ressources durables. Cependant depuis l'exercice 2012, il est constaté un besoin de financement pour le cycle d'exploitation. En 2013, les ressources durables du cycle de long terme sont devenues insuffisantes pour couvrir les besoins de l'exploitation, par conséquent, le solde net de trésorerie est négatif, soit - 73 k€.

La situation de la Société Nautique est saine sur le cycle de long terme mais présente des difficultés d'ordre financier au niveau du cycle d'exploitation.

Une nouvelle année encore, un nombre important de manifestations sportives et culturelles a été organisé, ce qui témoigne du caractère dynamique du club.

L'activité 2013 a été globalement satisfaisante.